

ISSN 2311-1658

CReLAND

Centre de Recherche en Littératures de l'Afrique Noire et de la Diaspora

MultiFontaines

Revue internationale de littérature et sciences humaines

Revue annuelle - N°2, Janvier 2015

Lomé-Togo

ADMINISTRATION DE LA REVUE MULTIFONTAINES

Directeur de publication : Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateurs de rédaction : Akoete AMOUZOU, M.C.
: Kodjo AFAGLA, M.C.
Secrétariat : Dr Ebony Kpalambo AGBOH

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Président: Lébéné BOLOUVI, Professeur titulaire (Togo)

Membres:

Pr Kossi A. AFELI (Togo), Pr Yaovi AKAKPO (Togo), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Sonayon TANHOSOU-AKIBODE (Togo), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Kazaro TASSOU (Togo), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Taofiki KOUMAKPAÏ (Bénin), Pr Kofi MENSAH (Ghana), Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Ataféi PEWISSI (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr Abou NAPON (Burkina Faso).

Aklesso ADJI, Maître de Conférences (Togo), Komla E. ESSIZEWA, Maître de Conférences (Togo), Kokou Folly Lolowou HETCHELI, Maître de Conférences (Togo), Jean ZIDA, Maître de Conférences (Burkina Faso)

Relecture/Révision

Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME
Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON
Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *MultiFontaines*, Centre de Recherche en Littératures de l'Afrique Noire et de la Diaspora (CReLAND)

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00

E-mail : multifontaines@creland.net

Site web : www.creland.net

© Janvier 2015

ISSN 2311-1658

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE

MultiFontaines est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, ou allemand sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 18 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Times New Roman.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé** en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes ;
- Les **Mots clés** ;
- Un résumé en anglais (**Abstract**) qui ne doit pas dépasser 6 lignes ;
- **Key words** ;
- **Introduction** ;
- Développement ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

1. Pour le **Titre** de la première section

1.1. Pour le **Titre** de la première sous-section

2. Pour le **Titre** de la deuxième section

2.1. Pour le **Titre** de la première sous-section de la deuxième section

2.2. etc.

- **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la recherche.

- **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

Bibliographie.

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : Nom, Prénom (ou initiaux), *Titre du livre (en italique)*, Lieu d'édition, Edition, Année d'édition.

Pour un article : Nom, Prénoms (ou initiaux), "Titre de l'article" (entre griffes) suivi de in, *Titre de la revue (en italique)*, Volume, Numéro, Lieu d'édition, Année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

La présentation des notes

La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.

Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».

Les titres d'articles sont entre griffes " ". Il faut éviter de les mettre en italique.

Les titres d'ouvrages et de revues sont en italique. Ils ne sont pas soulignés.

La revue **MultiFontaines** s'interdit le soulignement.

Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante : Prénoms (on peut les abrégé par leurs initiaux) et nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, (s'il s'agit d'un livre) ou "Titre de l'article", *Nom de la revue*, (vol. et n°), Lieu d'édition, Année, n° de page.

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB : Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques... doit respecter le format (format : 17,5/26) de la mise en page de la revue **MultiFontaines**.

Tous les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : multifontaines@creland.net

NB : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue **MultiFontaines** participe aux frais d'édition à raison de 35.000 francs CFA (soit 65 euros ou 85 dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

La Rédaction

PRIX DE VENTE DU NUMERO

Région / Pays	Quantité	Prix unité ¹	Total
Togo	-----	FCFA 5 000	-----
Afrique CEDEAO		FCFA 7 000	
CEMAC		FCFA 8 000	

TABLE DES MATIERES

LITTÉRATURE

1. Enfance et idéologie victorienne dans *Silas Marner* (1861) de George Eliot.....11
Alioune Badara KANDJI
2. Le héros tragique et la symbolique des couleurs dans *Saint Monsieur Baly* de Williams Sassine21
Kossi Souley GBETO
3. The Poetics of transtextuality in *Hobomok, A Tale of Early Times by an American*: Paratextual and intertextual motifs.....39
Babacar DIENG
4. Black Canadian and African-American history revisited: A Study of Lawrence Hill's *Someone Knows My Name* (2007) and Lawrence Patrick Jackson's *My Father's Name* (2012)57
Vamara KONE
5. The Ethics of emancipatory becoming in Tsitsi Dangarembga's *Nervous Conditions*.....75
Damlègue LARE
6. Ambiguïté sémantique des verbes mentir et ignorer.....93
Arnaud GNAMIAN BI ERIC
7. Les limites de l'engagement antiesclavagiste de Voltaire dans *Candide*.....99
Komi KPATCHA
8. Rhématisation comme moyen de description dans le jeu hypotypotique chez Damas115
Yao KOUAME
9. The loss of innocence in Scott Fitzgerald's *The Great Gatsby*: hypocrisy, deception, and moral corruption.....125
Alexandre NUBUKPO
10. Culture, identity and positions of enunciation in African literature...143
Akoété AMOUZOU
11. *L'épopée du roi singe* : creuset de la sagesse chinoise.....159
Pedro Kennedy GNAGNY

LINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE DES LANGUES

12. The Use of adjectives in Kabiye-Ewe bilingual speech177
Komlan Essowe ESSIZEWA
13. La complémentation en p^húě.....189
Oumar MALO
14. Commentaire sur la traduction de film “Winning your love” d’Ossy Affason, traduit comme la quête d’amour201
Felicia ASADU OLUCHUKWU
&
Olivia U. EZEAFULUKWE
15. Peer collaboration in school-based professional development: EFL teachers’ voices in a secondary school in Benin211
Juvenale PATINVOH AGBAYAHOUN

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

16. Vers un nouveau regard sur la gestion de l’espace public urbain en Afrique ? L’exemple de la Côte d’Ivoire.....229
Grégoire TRAORE
17. Médecine prédictive : prodromes d’un renouvellement de l’art divinatoire ?245
Victorien Kouadio EKPO
18. Josiah Henson and the issue of slavery.....263
Valentin K. Dah DOVONON
19. Hegel et l’histoire mondiale.....289
Georges ZONGO
20. Les femmes ministres du Bénin entre 1989 et 1996.....301
Pierre G. METINHOUE
21. Et si Robert Mugabe avait lu “A Farewell Address” de George Washington : Regards croisés sur la limitation des mandats présidentiels aux Etats-Unis et en Afrique.....319
Oumar NDONGO
22. The economic franchise for African Americans: Reverend Leon Howard Sullivan’s contribution331
Ferdinand KPOHOUE

23. Politiques coloniales, forces armées et système de conflits dans l'espace de la Ségambie : enjeux, défis et stratégies de gestion des crises.....345
Aliou SOW
24. Interface pauvreté et assistance sociale ecclésiastique aux communautés rurales : un ancrage de "Don Bosco" dans la partie septentrionale au Togo.....365
Yawo Agbenyo AFENYIVÉH

LES FEMMES MINISTRES DU BENIN ENTRE 1989 ET 1996

Pierre G. METINHOUE

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Résumé

Il a fallu attendre le 5 août 1989 pour qu'une femme fût nommée membre du Conseil exécutif national, le gouvernement béninois de l'époque. La situation politique, sociale et économique était alors difficile et le président de la République recherchait la collaboration du grand nombre de personnes en provenance de toutes les couches sociales et des organisations de masse du Parti de la révolution populaire du Bénin (P.R.P.B.), parti unique au pouvoir. Après la conférence nationale des forces vives réunie en février 1990, le contexte politique changea profondément. Le Premier ministre, devenu plus tard président de la République, fit appel à deux femmes dans le gouvernement de transition, puis à trois et quatre avant la fin de son mandat. Toutes ne donnèrent pas les résultats attendus d'elles, notamment dans le domaine de la promotion de la femme au Bénin. Mais le pays pouvait se glorifier d'avoir désormais des femmes ministres.

Mots clés : femme, ministre, nomination, promotion, révolutionnaire, gouvernement.

Abstract

It was on August 5th, 1989 that, for the first time a woman became a member of the National Executive Council, the then Government of the People's Republic of Benin. The political, social and economic context was hard at that time and the Head of State wanted to collaborate with as many people as possible from all the social classes and the mass organizations of the People's Revolution Party of Benin, the unique party in power. After the National Convention of February 1990, the political situation underwent a total change. The Prime Minister, who later on became the Head of the State, appointed two ladies in the transition cabinet, then three and four before the end of his term of office. Not all of them got the expected results, mainly in terms of women's promotion, but at least the country was proud of having female cabinet members from then onwards.

Key words: Women, cabinet member/minister, appointment, promotion, revolutionary, government.

Introduction

Le Bénin - ancien Dahomey - ne fait pas partie des premiers pays africains ayant intégré les femmes dans ses gouvernements. Le Sénégal, le Ghana, le Mali, la Haute-Volta (actuel Burkina-Faso), la Guinée et le Togo en Afrique de l'ouest, le Cameroun et le Congo en Afrique centrale ont fait l'expérience de femmes ministres au cours de la décennie 1960-1970. Au Togo, pays frontalier du Bénin, ancienne colonie allemande, mais héritier de traditions politiques françaises en raison de l'influence que la France y a exercée après 1918, la première femme est entrée au gouvernement le 31 janvier 1977 au lendemain des festivités organisées à l'occasion du dixième anniversaire de la prise du pouvoir par Eyadéma. La première femme ministre du Bénin n'a été nommée qu'en août 1989 alors que le pays expérimentait la révolution démocratique et populaire. Nous voulons tenter de répondre à travers les lignes qui suivent, aux interrogations des femmes du Bénin relatives à leur présence « tardive et peu significative » aux côtés des hommes dans les équipes gouvernementales. Pour être plus précis, nous voulons examiner, à partir de la documentation existante, si le reproche fait par les femmes aux hommes politiques du Bénin qui les auraient exploitées des années durant pour assouvir leur soif du pouvoir est fondé et recevable. En rendant compte de la présence des femmes dans les gouvernements du Bénin, nous nous intéresserons en particulier aux résultats qu'elles ont obtenus surtout dans le domaine de la promotion de la femme entre le 5 août 1989, date de la nomination de la première femme ministre et le 9 avril 1996 lorsque Mathieu Kérékou, revenu au pouvoir, forma son gouvernement.

Dans la première partie de l'étude, nous retracerons à grands traits l'histoire de la longue marche qui a abouti en 1989 à la nomination de la première femme ministre. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux différentes femmes nommées dans les gouvernements successifs du Bénin, depuis le gouvernement de transition mis en place au lendemain de la Conférence des forces vives de la nation en mars 1990 jusqu'à celui du 22 novembre 1995. Enfin, nous terminerons l'étude par un examen de l'œuvre des femmes ministres, afin d'apprécier les innovations éventuelles de leur gouvernance au regard de celle à laquelle les hommes avaient habitué l'opinion publique.

I. La lente prise de conscience des femmes dahoméennes et béninoises de la nécessité de participer à l'exercice du pouvoir

Malgré leur présence au sein des partis politiques surtout à partir de 1960, année de l'accession du Dahomey à la souveraineté nationale, les femmes ne se sont pas préoccupées d'accéder aux postes politiques qui leur permettraient d'exercer le pouvoir. Nous verrons qu'une telle situation n'était pas due uniquement à la mauvaise volonté des hommes, mais aussi à un manque réel de

femmes cadres. Après le coup d'Etat du 26 octobre 1972 et l'option d'une politique nouvelle d'indépendance nationale le 30 novembre 1972, le regard sur les femmes changea et l'on commença à les associer aux prises des décisions à tous les niveaux. Cette nouvelle attitude des autorités politiques béninoises vis-à-vis des femmes eut d'abord un fondement idéologique. Les militaires et les cadres civils qui les soutenaient voulaient rompre avec le passé en plusieurs domaines en mettant fin, le plus rapidement possible, aux discriminations dues au sexe. Bien entendu, si l'on peut se réjouir d'une telle conception, on doit, dans le même temps, insister sur le fait que l'accès aux hautes fonctions de l'Etat suppose l'acquisition d'une formation intellectuelle adéquate attestée par la détention de diplômes académiques. En 1960, les femmes scolarisées et diplômées, susceptibles d'être appelées au gouvernement existaient-elles en nombre suffisant ? Pour répondre à cette question, examinons rapidement l'évolution de l'éducation au Dahomey et au Bénin après l'indépendance du pays.

I.1 L'accès inégal des filles à l'école

La conjugaison des efforts de l'Etat et des parents a permis le doublement des effectifs des élèves dans la période 1961-1999. Cette affirmation a été faite au terme d'une étude réalisée en 2000 sur « *La population au Dahomey. Evolution et impact sur le développement* ». On apprend dans ce document

qu'« entre 1961 et 1999, les effectifs des élèves de l'enseignement primaire ont été multipliés par près de 10 passant de 89.116 à 875.676, soit un taux moyen de progression annuelle de 6,2%. » (Ministère d'Etat chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, 2000 : 21).

Il est aisé de comprendre qu'en raison de l'évolution des effectifs des élèves, le taux brut de la scolarisation a atteint 78,66% en 1999 ; cependant, en ce qui concerne le taux net, un enfant sur trois en âge d'aller à l'école (6-11 ans) reste à la maison.

Le cas des filles est particulièrement préoccupant dans la mesure où une fille sur deux est contrainte de rester à la maison. On voit bien, dans le tableau ci-dessous, qu'entre 1992 et 1998, le nombre de filles admises à l'école évolue moins vite que celui de l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisés.

Tableau relatif au taux net de scolarisation

Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux ensemble	44,6	48,8	52,0	54,1	56,0	59,3	60,6
Taux	34,4	34,5	38,2	40,4	42,7	46,2	48,6

filles							
--------	--	--	--	--	--	--	--

Source : Insaé/TRS. (Ministère d'Etat chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, 2000 : 22).

A la vérité, ni l'Etat, ni les parents n'ont jamais fait de la scolarisation des filles une priorité. Quelques filles issues de familles installées dans les villes et disposant de ressources ont donné l'exemple à suivre aux autres en investissant dans la formation de leurs enfants sans distinction de sexe, mais elles ont été peu suivies. Le résultat fut la rareté des cadres supérieurs femmes lorsque, au lendemain de l'indépendance du Dahomey, il a fallu organiser la vie de la nation dans tous les secteurs en comptant sur les fils et les filles du pays. On verra que la mobilisation des femmes pour la lutte politique fut longue et difficile.

I.2 Les femmes et la politique au Dahomey de 1960 à 1972

Mettant à profit sa position de première dame du Dahomey, Marie do Régé, l'épouse du président Hubert Maga, créa en 1961, le Groupement des femmes dahoméennes (G.F.D.). Les travaux de Pascal A. Zantou (Zantou 2001 : 43) ont permis de savoir qu'un travail de sensibilisation et d'éducation des femmes dahoméennes a été entrepris par les membres de l'association de la première dame, dont l'objectif principal était, à en croire Isabelle Tévoédjèrè, de « réveiller les femmes, pour leur faire comprendre leur rôle tant politique que social » (*L'Aube Nouvelle*, 1961 : 6 et 7). Il s'agissait, en résumé, d'initier une « sorte d'alphabetisation politique de la femme dahoméenne ».

En vue de passer de la théorie à la pratique, une délégation du Groupement des femmes dahoméennes se rendit sur le terrain du 25 septembre au 1^{er} octobre 1961. Pascal Zantou a précisé que les villes suivantes ont été visitées : Allada, Abomey, Bohicon et Savè, au sud et au centre du Dahomey, Savè, Parakou, Kandi, Djougou et Natitingou dans le nord. L'appel à l'éveil et à la mobilisation a été adressé à toutes les catégories de femmes : fonctionnaires, commerçantes de toutes conditions, scolarisées et analphabètes. Toutefois, il ne suffit pas de diffuser ce type de message pour provoquer la mobilisation générale des femmes autour d'activités dont elles ne voient pas, à priori, la pertinence et l'utilité. Il faut accepter de recommencer l'expérience à plusieurs reprises pour espérer des changements de comportements vis-à-vis de l'action politique.

Au cours de la même période, les responsables de l'Union démocratique dahoméenne (U.D.D.) qui étaient opposés au chef de l'Etat, ont poursuivi la mobilisation de leurs militantes et de toutes les femmes susceptibles de soutenir leur combat. On reproche à ce parti d'avoir chercher prioritairement à exploiter les femmes lors des consultations électorales et de n'avoir rien fait pour promouvoir quelques unes d'entre elles. « De ce fait, écrit Marie-Odile Attanasso, l'UDD, tout en contribuant à l'éveil politique des femmes les a reléguées au rang de citoyens de deuxième classe » (Attanasso 2013 : 57). Ce

jugement paraît excessif et même injuste, car contrairement, ce que pense Attanasso, les responsables de l'UDD n'exerçaient pas le pouvoir et craignaient même pour leur propre sécurité et dans certains cas, leur survie. Accuser l'UDD en 1960 et au cours des années suivantes d'avoir utilisé les femmes comme des masses de manœuvres au profit des hommes et de les avoir oubliées au moment du partage des dividendes comme le soutient Attanasso laisse penser que l'intéressée ne connaît pas cette période de l'histoire du Dahomey.

Nous sommes d'autant plus fondé à faire une telle affirmation que l'une des militantes influentes de l'UDD de l'époque, Euphrasie Taniféani, que Attanasso a citée dans son ouvrage a dit que « les femmes ne pensaient pas à se faire élire à quelque poste que ce soit ». Elle a ajouté ce qui suit : « Dans l'U.D.D., en dehors de Elisabeth Martin et moi-même, il y avait d'autres femmes ministrables. Mais l'envie n'existait pas » (Attanasso 2013 : 58). Le problème du positionnement des femmes existait donc d'abord à leur propre niveau. La plupart d'entre elles avait peur de prendre des responsabilités aussi importantes que celles de membre de gouvernement dans une société dominée par les hommes. Pour elles, leur mission consistait à aider ces derniers. Justine Béhanzin, petite fille du roi Béhanzin, militante politique dès son jeune âge a dit à un journaliste du magazine féminin *Amina* en 1995 qu'elle avait refusé le poste de ministre de la santé que le président Maga lui a proposé en 1961. Voici, en quels termes, elle a expliqué son attitude :

C'était en 1961, lors de la composition du premier gouvernement dahoméen après l'indépendance. Le président Maga m'a fait appeler pour me proposer le portefeuille de la santé. J'ai repoussé cette offre car je m'étais assigné une mission essentielle : aider d'abord à la formation des femmes, afin qu'elles puissent se rassembler pour parler d'une même voix. Cet objectif n'étant pas encore atteint, ce n'était pas encore mon heure. Je considère qu'en acceptant ce poste, je me coupais automatiquement de ma base. J'ai préféré vivre dans la masse, le temps de faire émerger les voix des femmes au plan national (Ouédraogo 1995 : 47).

Justine Béhanzin n'a sûrement pas inventé ce qu'elle a répondu au journaliste Ouédraogo, mais elle ne se rappelait plus à quel moment précis et dans quel contexte le président Maga et elle ont échangé sur sa nomination éventuelle au poste de ministre de la santé. Nous savons aujourd'hui que le premier gouvernement du président Maga a été constitué le 29 décembre 1960 et que le portefeuille de la santé publique et des affaires sociales était attribué à René Deroux (Métinhoué 2005 : 34). Le deuxième gouvernement du président Maga a été formé le 13 février 1962. En 1961, l'équipe gouvernementale fonctionnait déjà normalement et celui qui détenait le portefeuille de la santé faisait partie des proches du chef de l'Etat. Quoiqu'il en soit, les révélations de Justine Béhanzin sont intéressantes pour plusieurs raisons. Elles montrent qu'à cette époque, les hommes n'étaient pas si hostiles à la promotion des femmes

que certaines femmes le laissent croire de nos jours. Ces révélations montrent, par ailleurs, le peu d'enclin des femmes à exercer le pouvoir de peur, sans doute, de décevoir les populations dont les attentes ont toujours été grandes. Peu de femmes ont modifié leur approche de la politique avant l'avènement du gouvernement militaire révolutionnaire le 26 octobre 1972. Les nouveaux responsables du pays quoique militaires, ont conçu une nouvelle politique pour la mise en œuvre de laquelle ils ont fait appel aussi bien aux hommes et qu'aux femmes.

I.3. Les nouvelles pratiques politiques à partir de 1972

Il est incontestable que dès leur prise du pouvoir d'Etat en 1972, les militaires ont posé une série d'actes dans le but de restituer à la femme dahoméenne, plus tard béninoise, la plénitude de ses droits que les gouvernants des périodes précédentes avaient ignorés, consciemment ou non. L'initiative la plus spectaculaire et la plus mémorable fut le rassemblement des femmes en une organisation nationale unique dénommée « Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin (O.F.R.B.) » dont le congrès constitutif a été réuni à Abomey du 19 au 23 décembre 1983. Pascal Zantou a signalé, à juste titre que cette organisation de masse du Parti de la révolution populaire du Bénin avait pour mission « d'unir les femmes de toutes conditions socioprofessionnelles autour du combat pour leur éducation politique et leur émancipation » (Zantou 2001 : 44). Dans le discours qu'il prononça à l'ouverture du congrès constitutif de l'O.R.F.B., le président Kérékou a mis l'accent sur le rôle joué par les femmes dans toute l'histoire du Dahomey-Bénin³³⁹. Rappelant quelques décisions politiques marquantes du début de la révolution, le chef de l'Etat insista sur la part prise par les femmes dans l'œuvre du Conseil national de la révolution :

... C'est ainsi, a-t-il dit, que dans la composition du Conseil national de la révolution (C.N.R.), instance politique d'alors de la révolution béninoise créée le 14 septembre 1973 et installée le 18 octobre de la même année, la femme béninoise occupe dignement la place qui lui revient en tant que citoyenne et militante à part entière, dans la lutte de notre peuple pour la consolidation et le renforcement de l'indépendance nationale, et pour le développement économique et socio-culturel

³³⁹ « L'importance du rôle des femmes dans notre société aux côtés des hommes, depuis l'invasion coloniale de notre pays, puis dans la lutte opiniâtre et soutenue de notre peuple contre la domination étrangère et tout système d'oppression et d'exploitation de l'homme par l'homme, a affirmé Kérékou, justifie largement le grand intérêt que notre Parti et notre Etat révolutionnaire portent à l'éveil politique et à l'organisation scientifique de toutes les femmes béninoises. » Cf. : « Les femmes du Bénin ont toujours écrit en lettres d'or les glorieuses pages de l'histoire de notre peuple au même titre que les hommes », discours prononcé le 19 décembre 1983 (Kérékou 1987 : 345).

harmonieux de notre pays, la République populaire du Bénin.
(Kérékou 1987 : 345).

Après la nomination des membres du gouvernement militaire révolutionnaire le soir du 26 octobre 1972, la création du Conseil national de la révolution fut effectivement une initiative majeure pour consolider la révolution et en confier le contrôle et la gestion à des hommes et des femmes issus du peuple souverain. Les soixante neuf membres dudit Conseil étaient répartis de la manière suivante : trente quatre militaires, dix-sept cadres civils, policiers et paramilitaires et trois femmes.³⁴⁰ Le président de la République a donc raison de signaler la présence des femmes dans cette structure politique qui joua le rôle de parlement jusqu'aux premières élections à l'Assemblée nationale révolutionnaire en 1979, mais on ne doit pas perdre de vue qu'il s'agissait essentiellement d'une présence symbolique, car cette minorité de femmes n'avait pas les moyens d'orienter les décisions du Conseil national de la révolution.

L'Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin a offert de nouvelles opportunités aux femmes pour leur émancipation individuelle et collective et surtout pour leur positionnement dans les structures de l'Etat. Le premier atout de l'Organisation était son statut d'organisation de masse du parti-Etat au même titre que l'Union des syndicats des travailleurs du Bénin (U.N.S.T.B.), le Comité de défense de la révolution (C.D.R.) et l'Organisation de la jeunesse révolutionnaire du Bénin (O.J.R.B.).

En tant que telle, précisa le chef de l'Etat dans son discours du 19 décembre 1983, l'O.F.R.B. constituera avec les autres organisations de masse, une cheville ouvrière et une pépinière de militantes où notre parti d'avant-garde, le P.R.P.B. doit puiser et renouveler constamment ses forces dans la lutte que mène courageusement notre peuple pour se libérer totalement et définitivement de la domination étrangère et pour édifier dans notre pays, une économie nationale indépendante et prospère, dans la voie du socialisme. (Kérékou 1987 : 350.)

Avant la fin de leur congrès, les femmes ont mis en place un bureau exécutif national comprenant quinze membres présidé par Rafiatou Karimou chargée de l'organisation et de la coordination des activités.³⁴¹

Au cours de l'année 1984, la première de son existence, l'O.F.R.B. présenta quatre candidates aux élections générales à l'Assemblée nationale révolutionnaire. Elles furent retenues sur la liste nationale unique par les autorités du Parti de la révolution populaire du Bénin lors de la session

³⁴⁰ Décret n° 75-51 du 21-2-1975 (service des archives de la présidence de la République, Cotonou).

³⁴¹ Cf. *Ehuzu*, n° 2084 du 26-12-1983, p.1.

extraordinaire du comité central tenue à Cotonou les 24, 25 et 26 mai 1984.³⁴² L'élection à l'A.N.R. étant acquise dès que l'on figure sur la liste nationale unique, les quatre représentantes de l'O.F.R.B. y ont siégé jusqu'en 1989, à la fin du mandat de la législature. Elles ont recommencé l'expérience en juin de cette année, lors du renouvellement de l'Assemblée, alors que l'échec de la révolution marxiste-léniniste était patent et que le président Kérékou cherchait à redorer son blason en faisant appel à de nouveaux collaborateurs.

I.4 La nomination de la première femme au Conseil exécutif national le 5 août 1989

Le 31 juillet 1989, au moment où s'ouvrait la première session ordinaire de la troisième législature de l'Assemblée nationale révolutionnaire, le pays traversait une crise économique, politique et sociale grave. Depuis quelques mois, les salaires n'étaient plus payés aux fonctionnaires qui finirent par ne plus se rendre dans les services. Les écoles, les collèges et lycées ainsi que l'Université nationale du Bénin avaient pratiquement fermé leurs portes. Le président de la République assista impuissant aux débats des représentants du peuple dont quelques uns commençaient à dénoncer les insuffisances du gouvernement. En demandant la levée des mesures répressives prises par le Conseil exécutif national à l'égard des enseignants, les commissaires du peuple ont clairement affirmé que ni les enseignants, ni l'Etat n'était en position de l'égalité et qu'il valait mieux mettre en place un comité de médiation pour régler le conflit.³⁴³ Pendant ce temps, la principale préoccupation du président de la République était de trouver des hommes et des femmes mobilisés autour de lui pour l'application du programme d'ajustement structurel signé avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Le 5 août 1989, avant de soumettre la liste des membres de son gouvernement aux commissaires du peuple pour recueillir leur avis, il les invita à

se préoccuper sérieusement de la mobilisation générale et permanente de toutes les couches, classes et catégories socio-professionnelles et confessionnelles de notre pays autour de l'application de notre programme d'ajustement structurel.³⁴⁴

Il dévoila la liste des membres du Conseil exécutif national et tout le monde découvrit que Rafiatou Karimou, présidente de l'Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin devenait ministre de la Santé publique.³⁴⁵

³⁴² Décision n° 84-32/ANR/CP/P du 31-5-1984. Cf. *Ehuzu* n° 2196 du 1-6-1984, p. 1 et suiv.

³⁴³ *La Croix du Bénin*, n° 525, juillet 1989, p.10.

³⁴⁴ Intervention du chef de l'Etat à l'occasion de la présentation des membres du Conseil exécutif national, cf. *Ehuzu*, n°3512 du 7 août 1989, p.3.

³⁴⁵ Décret n° 89-310 du 5 août 1989 in *Ehuzu*, n° 3512 du 7-8-1989, p.3.

Née le 2 mai 1946, Rafiatou Karimou a grandi à Sakété, sa ville d'origine, et à Djougou où ses parents se sont établis pour des raisons professionnelles. Intéressée dès son jeune âge par la gestion de la cité, elle milita dans les associations de jeunes, puis au sein du Parti de la révolution populaire du Bénin. Avant son entrée au gouvernement, elle exerça la fonction de chef de district de 1975 à 1978³⁴⁶ et fut élue à l'Assemblée nationale révolutionnaire en 1979 en qualité de représentante des cadres supérieurs de la province de l'Atlantique.³⁴⁷ Comme il fallait s'y attendre, sa nomination suscita à la fois de l'enthousiasme et de nombreuses interrogations. L'une des questions est relative aux motivations réelles qui ont poussé le chef de l'Etat à faire appel à une femme précisément en août 1989. Gisèle Adissoda a estimé que « quelle que fût la raison, l'essentiel était l'événement historique que constituait la promotion d'une femme à un poste aussi important dans une société aussi conservatrice que la nôtre ». ³⁴⁸ Pour Maurice Chabi, Rafiatou Karimou est devenue ministre en sa qualité de présidente de l'Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin. Pour renforcer sa position, il signale que le président du Comité de défense de la révolution, Lafia Chabi, a été choisi, lui aussi, au gouvernement et a hérité du portefeuille de la culture, de la jeunesse et des sports. Il s'est donc agi d'ouvrir le Conseil exécutif national aux responsables des organisations de masse du parti.³⁴⁹

La ministre Rafiatou Karimou ne partage pas ce point de vue. Au cours d'une conversation que nous avons eue avec elle le 28 février 2014, elle a dit que le président Kérékou s'est décidé à nommer une femme au gouvernement après que son homologue congolais, Sassou N'Guesso et Madame Houphouët Boigny lui ont demandé pour quelles raisons son gouvernement était composé uniquement d'hommes. Sans doute, le président Kérékou a tenu compte des remarques de ses deux hôtes, mais nous pensons, comme Maurice Chabi, que Rafiatou Karimou a dû son poste de ministre à son combat à la tête de l'Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin. Première femme au Bénin à prendre part aux travaux du conseil des ministres, Rafiatou Karimou savait qu'elle avait des défis à relever, mais elle déclara d'entrée de jeu qu'elle sera ministre tout en restant mère.³⁵⁰ Les quatre priorités qu'elle avait inscrites à son programme étaient les suivantes :

- se pencher sur les problèmes des enfants ;
- œuvrer avec tous les Béninois pour ramener les taux de prévalence des maladies infantiles et ceux des grandes

³⁴⁶ *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, 2011, p.16.

³⁴⁷ *Cinquante ans de vie parlementaire au Bénin*, 2011, p.207.

³⁴⁸ Adissoda, G., "Ascension féminine au Conseil exécutif national. Un événement" in *Ehuzu*, n° 3515 du 10-8-1989, p. 4.

³⁴⁹ Chabi, M., "Point de mire. Autopsie d'un gouvernement" in *Ehuzu*, n° 3513 du 8 août 1989, p.3.

³⁵⁰ "Passation de service au ministère de la Santé publique et au ministère des Enseignements moyens et supérieur", in *Ehuzu*, n° 3515 du 11-8-1989, p.3.

endémies à des niveaux suffisamment bas afin qu'elles ne constituent plus d'ici à l'an 2000 des problèmes majeurs de santé publique ;

- consolider l'idée de partenariat afin d'accélérer l'avènement de l'objectif social de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 ;
- aider chaque Béninoise et chaque Béninois à prendre conscience de sa propre santé et ceci dans l'esprit fécond de l'initiative de Bamako qui sous-tend merveilleusement la stratégie de soins de santé primaire ». ³⁵¹

La crise politique, économique et sociale que le Bénin traversait depuis 1988 s'est traduite dans les faits par la grève des enseignants, puis de l'ensemble des fonctionnaires entre le mois de janvier et celui d'août 1989 au moment où la première femme ministre du Bénin prenait service. Dans ces conditions, malgré sa détermination à mettre en œuvre une nouvelle politique sanitaire en faveur des populations, Rafiatou Karimou ne pouvait que constater que sans les collaborateurs, ses projets resteraient des vœux pieux. Il a fallu attendre la tenue et le succès de la conférence des forces vives de la nation en février 1990 pour relancer les activités dans tout le pays. Les délégués à cette importante rencontre élirent un Premier ministre chargé de former et de diriger un nouveau gouvernement que l'on appela « gouvernement de transition ». Il nous faut, à présent, examiner la place et le rôle des femmes dans ce gouvernement et dans ceux qui lui ont succédé jusqu'en 1996.

II. Les femmes ministres du Bénin entre le 14 mars 1990 et le 9 avril 1996

Les gouvernements qui se sont succédé au Bénin entre le 14 mars 1990 et le 9 avril 1996 ont tous été formés par Nicéphore D. Soglo, mais en qualité de Premier ministre, puis de Président de la République. Après celui dit de transition, il y eut en avril 1991, au terme des élections présidentielles celui dit provisoire. Les femmes ont été présentes dans ces deux gouvernements. Leur nombre et l'importance des portefeuilles qui leur furent confiés ont varié en fonction des intérêts du président de la République. Nous distinguerons chez Nicéphore Soglo, Premier ministre et président de la République, deux périodes, celle des gouvernements comprenant deux femmes (mars 1990 – juin 1995) et les dernières années de son règne (juin 1995 – avril 1996) avec la présence de plus de deux femmes ministres dans ses équipes.

II.1 La période de deux femmes ministres sous Nicéphore Soglo (1990-1995)

³⁵¹ Ibidem.

II.1.1. Du gouvernement de transition au gouvernement provisoire (mars 1990-juillet 1991)

Au lendemain de la conférence nationale des forces vives et de son élection au poste de Premier ministre, Nicéphore Soglo avait pour mission, entre autres, de former un gouvernement au sein duquel les sensibilités politiques ayant pris activement part à la lutte contre le parti unique et l'instauration du renouveau démocratique devaient se retrouver. Bien entendu, il ne pouvait plus ignorer les femmes dans la nouvelle équipe dirigeante du pays. Il en choisit deux, Véronique Lawson et Véronique Ahoyo. Pascal Zantou (2001 : 84) a écrit dans son mémoire de maîtrise d'histoire que

sous la houlette de Véronique Lawson, les organisations non gouvernementales de femmes invitées à la conférence harmonisent leurs points de vue et définissent des stratégies pour faire bloc et se faire entendre lors des concertations et des prises de décision ...

Une telle initiative a vraisemblablement été marquée par Nicéphore Soglo ou des membres de son entourage et constitué, à tout le moins, l'une des raisons de la nomination de Véronique Lawson au poste de ministre de la Santé le 13 mars 1990.³⁵²

Née le 22 février 1939 à Cotonou, Véronique Lawson a étudié à la faculté de médecine de Dakar. Après avoir prêté serment d'Hippocrate en 1968, elle est rentrée au Dahomey et commença sa carrière à l'hôpital de Cotonou en avril 1969.³⁵³ En prenant service le 15 mars 1990, la nouvelle ministre de la Santé a simplement déclaré ce qui suit :

La tâche qui nous attend est énorme, elle fait peur quand nous pensons que nous devons appliquer le PAS qui impose encore des sacrifices plus importants que par le passé. Ce ne sera pas un parti de plaisir.³⁵⁴

Nous verrons, dans la troisième partie de l'article que Véronique Lawson a exécuté son programme à la tête du ministère de la Santé en veillant, dans le même temps, à promouvoir les femmes. Avec elle, est entrée au gouvernement de transition, Véronique Ahoyo, à la tête du ministère du Travail et des Affaires sociales³⁵⁵. Née le 20 janvier 1940 à Cotonou, Véronique Ahoyo a étudié à Cotonou du cours d'initiation à la classe terminale de l'enseignement

³⁵² Ehuzu, n° 3641 du 13 mars 1990, p. 3 et 3?

³⁵³ *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, 2011, p.20.

³⁵⁴ Ehuzu, n°3644 du 15 mars 1990, p.3.

³⁵⁵ Il est important de respecter scrupuleusement les dénominations des ministères telles qu'elles figurent dans les décrets portant formation des gouvernements. Les auteurs du *Répertoire des femmes leaders au Bénin* ont donc eu tort d'écrire que Véronique Ahoyo fut ministre de la Fonction publique, du Travail et des Affaires sociales (voir p. 26).

secondaire. Après son baccalauréat, elle fut admise à l'école de la Croix rouge française de Toulouse pour une formation sociale. Plus tard, après avoir acquis exercé sa profession durant plusieurs années, elle réussit le concours d'entrée à l'Institut international d'administration de Paris d'où elle est sortie en 1976 avec le diplôme d'administrateur de travail. Son expérience au gouvernement a duré de mars 1990 à septembre 1993.

II.1.2. Le gouvernement du 8 septembre 1993

Lorsque Soglo renouvela pour la deuxième fois son équipe gouvernementale le 8 septembre 1993, il fit appel à Koubourath Osséni qui forma avec Véronique Lawson un nouveau « couple » de deux femmes au sein du gouvernement.

Née le 23 avril 1947 à Porto-Novo, Koubourath Anjorin, épouse Osséni a fait des études de médecine qu'elle acheva en juin 1977 avec le diplôme de docteur. Elle servit dans plusieurs centres médicaux nationaux avant de changer d'activité en créant sa propre société. Elue à l'Assemblée nationale en 1991, elle a abandonné son siège à l'hémicycle pour devenir ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales³⁵⁶ à partir du 8 septembre 1993 (Métinhoué 2005 : 131). Après les élections législatives de mars et de mai 1995, le président Soglo a procédé à un important remaniement ministériel avec lequel il passa de deux portefeuilles ministériels affectés aux femmes à trois, puis quatre. La grande innovation fut d'avoir nommé des femmes ministres dans des secteurs où l'opinion publique ne les attendait pas.

II.2. La période d'accroissement du nombre de femmes au gouvernement (1995-1996)

Alors qu'il s'acheminait vers la fin de son mandat et qu'il préparait sa réélection en mars 1996, le président Soglo composa un gouvernement dans lequel il fit appel, non plus uniquement aux membres de son parti, la Renaissance du Bénin, mais aussi aux cadres d'autres formations politiques dont le Parti communiste du Bénin (P.C.B.) est le Mouvement africain pour le développement et le progrès (M.A.D.E.P.). Ayant maintenu Véronique Lawson à la tête du ministère de la Santé, il offrit deux nouveaux portefeuilles aux femmes à savoir la culture et les communications, le commerce et le tourisme. Il confia le premier portefeuille à Guinikoukou Padonou Félicienne et le second à Aguémon Sikiratou. Le futur candidat Soglo au scrutin présidentiel pouvait beaucoup attendre de Félicienne Guinikoukou. En effet, originaire de Porto-Novo dans le sud-est du Bénin, mais née à Nikki au nord-est du pays le 18

³⁵⁶ Vidégla, Maxime, Biographie de Osséni Koubourath in *La Nation*, n°813 du 14-9-1993, p.8. On est surpris du silence des auteurs du *Répertoire des femmes leaders au Bénin* sur Osséni Koubourath aussi bien dans le chapitre des femmes ministres que des femmes parlementaires.

septembre 1951, épouse d'un haut cadre de la région septentrionale, elle parlait plusieurs langues nationales dont le gun, le fon et le baatonu. Elle avait donc de sérieux atouts pour la campagne électorale toute proche.³⁵⁷

Sikiratou Aguêmon nommée ministre du Commerce et du Tourisme à la même date que Félicienne Guinikoukou, pouvait elle aussi, jouer un rôle important dans le dispositif que le président Soglo tentait de mettre en place en vue de reconquérir le fauteuil présidentiel en 1996. Originaire de Kétou dans le département du Plateau considéré comme un fief du Parti du Renouveau Démocratique (P.R.D.) de Me Adrien Houngbédji, futur candidat aux élections présidentielles et du M.A.D.E.P. de l'homme d'affaires Séfou Fagbohoun, Sikiratou Aguêmon est née à Djougou dans le nord-ouest du Bénin le 8 mars 1948. Elle étudia le droit à l'Université de Dakar et celle de Bordeaux I. après avoir soutenu sa thèse de doctorat d'Etat en juin 1979, elle enseigna à l'Université nationale de Côte d'Ivoire, puis fut recrutée à l'Université nationale du Bénin en 1984. Membre fondateur du parti de la Renaissance du Bénin du président Soglo, elle réunissait toutes les conditions pour entrer dans l'avant dernier gouvernement de ce dernier.

En effet, Me Magloire Yansunu, membre du Parti communiste du Bénin, nommé Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation ayant décliné l'offre, le chef de l'Etat dut faire appel, le 22 novembre 1995 à Me Grâce d'Almeida pour le remplacer. Ce fut la première fois que cet important portefeuille était confié à une femme.

Née le 21 mars 1951 à Dakar au Sénégal, elle y a fait une partie de ses études primaires qu'elle acheva au Dahomey. Elle obtint son baccalauréat en France en 1972 et le certificat d'aptitude à la profession d'avocat à l'Université de Paris II Assas en 1977. Inscrite au Barreau de Paris, puis de Cotonou, elle a mené de front sa vie professionnelle et son engagement dans plusieurs associations de femmes. Seule femme membre du bureau de la conférence nationale des forces vives en février 1990, elle siégea au Haut Conseil de la République. Grâce d'Almeida n'était nullement une novice en politique lorsqu'elle fut sollicitée par le chef de l'Etat à quelques mois de la fin de son mandat. « Sa nomination, a-t-on écrit dans la presse en 1996, a été saluée par tous ».³⁵⁸

En associant toutes ces femmes, les aussi brillantes, que les autres à la gestion de la cité, Kérékou et Soglo en attendaient des retombées, l'un à un moment où son pouvoir vacillait, l'autre pour donner les preuves de son ouverture d'esprit et préparer son succès aux échéances électorales qui l'attendaient.

³⁵⁷ La biographie de Félicienne Guinikoukou a été étudiée en détail dans le *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, p.36 et suiv.

³⁵⁸ Adjatin T., Les femmes ministres du gouvernement Soglo, in *Amina*, n° 312, mars 1996, p.59.

III. Les résultats des femmes-ministres dans le domaine de la promotion de la femme

Il s'agit d'examiner ce que chaque femme ministre a fait dans son département au cours de son mandat pour conforter l'action du président de la République en faveur des femmes. Nous verrons que selon leur tempérament et leur compréhension de l'émancipation de la femme, il y eut les trois attitudes suivantes : une discrimination positive en faveur des femmes, un partage équitable des postes entre les hommes et les femmes, enfin un partage des postes en défaveur des femmes.

III.1 Une discrimination positive en faveur des femmes au ministère de la Justice et de la Législation

Le 24 janvier 1996, deux mois après sa nomination, Grâce d'Almeida publia la composition de son cabinet au terme du Conseil des ministres de ce jour. Elle confia la direction du cabinet à une femme, Clotilde Médégar épouse Nougbodé et choisit deux autres femmes comme conseillers techniques. Enfin, une autre magistrate devint directrice des affaires pénitentielles et de l'éducation surveillée.³⁵⁹ Au total, sur six cadres promus, quatre étaient des femmes et deux des hommes. La nouvelle ministre ne s'est donc pas contentée de souhaiter continuellement l'émancipation des femmes à travers les discours, mais elle a posé des actes concrets. L'option prise par l'intéressée est d'autant plus intéressante qu'aucune de ses collègues n'a agi comme elle au cours de la période de mars 1990 à mars 1996. Dans le cabinet de Félicienne Guinikoukou, les hommes et les femmes se sont partagés les postes.

III.2 Un partage équitable des postes au cabinet du ministère de la Culture et des Communications

En ne considérant que le nombre de poste qu'elle a distribués au Conseil des ministres le 8 novembre 1995, on peut estimer que la ministre Guinikoukou a fait une répartition équitable entre les hommes et les femmes. En effet, elle nomma Gabriel Orou Bagou à la tête de son cabinet tandis que Christiane Tabélé en devenait le chef. Elle répartit les deux postes de conseillers techniques de la manière suivante : Didier Faladé dans le secteur de l'information et Clémentine Gansaré née Chabi Suanon dans celui des affaires éducatives. Les hommes ont tout de même pris une avance sur les femmes à ce Conseil des ministres puisqu'un journaliste, Ladislas Prosper Gbaguidi a été nommé directeur de la presse audio-visuelle.³⁶⁰ Sans aucun doute, la promotion de la

³⁵⁹ Voir Compte-rendu des travaux du Conseil des ministres in *La Nation*, n° 1410 du 25-1-1996, p.10.

³⁶⁰ Cf. Compte-rendu des travaux du Conseil des ministres in *La Nation*, n° 1357 du 9-11-1995, p.3.

femme va au-delà du choix de l'une ou de l'autre à la tête d'une direction ou de quelque autre structure, mais elle commence par ce geste et il faut savoir gré aux ministres Grâce d'Almeida et Félicienne Guinikoukou d'avoir pris les initiatives que nous évoquons ici. Ce ne fut pas le cas chez leurs autres collègues, en particulier aux ministères du Travail et des Affaires sociales et de la Santé. Là-bas, les femmes ont dû se contenter de la portion congrue.

III.3 Un partage des postes dans les cabinets défavorables aux femmes

Véronique Ahoyo et Koubourath Osséni ont été, de mars 1990 à juin 1995 les ministres du Travail et des Affaires sociales, de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales. En 1990, sur les onze collaborateurs que Véronique Ahoyo a fait nommer en Conseil des ministres, il n'y avait que quatre femmes dont trois au sein du cabinet et une à l'Office béninois de sécurité sociale.³⁶¹ Le directeur de cabinet et son adjoint étaient des hommes. En 1992, les trois directions suivantes ont été confiées à des femmes : la promotion de l'emploi, des affaires sociales et celle de l'Institut de formation sociale, économique et civique, le jour de leur nomination, une autre femme a été appelée au cabinet du ministre en qualité de conseiller technique au développement social.³⁶²

Le nombre de femmes au sein du cabinet n'a pas augmenté à l'arrivée de Koubourath Osséni. On constate cependant qu'elle a hissé une femme au poste de directeur adjoint de cabinet et une autre à celui de chef de cabinet quelques mois après son entrée en fonction.³⁶³ En ajoutant les nominations de Koubourath Osséni à celles de Véronique Ahoyo, on obtient un chiffre total de vingt et deux et l'on remarque que les deux ministres ont promu treize hommes et neuf femmes alors que l'une et l'autre n'ont jamais caché leur engagement pour l'émancipation de la femme.

Au ministère de la Santé, contrairement aux initiatives qu'elle a prises ailleurs pour promouvoir les femmes en créant, par exemple, l'Association des femmes béninoises pour le développement (A.F.B.D.) dès 1990,³⁶⁴ Véronique Lawson a appelé peu de femmes à ses côtés entre mars 1990 et avril 1996. Le 3 mai 1990, elle présenta au Conseil des ministres une liste de neuf cadres dont deux femmes. L'une a été nommée directrice adjointe de cabinet et l'autre

³⁶¹ *La Nation*, n°007 du 10 mai 1990, p.3. ; n° 096 du 17 septembre 1990, p.3.

³⁶² Au Conseil des ministres du 29 janvier 1992, voici les cinq nominations qui ont été prononcées :

« Conseiller technique au développement social : Mme Marie-Claude Dagnon, épouse Agossa. Directeur du travail : M. Pierre Atadé Zanou. Directrice de la promotion et de l'emploi : Mme Eléonore Mariano, épouse Soglo. Directeur de la formation professionnelle continue : M. Jean Tossavi. Directrice des affaires sociales : Mme Victoire Hounsinou, Cf. *La Nation*, n°404 du 30 janvier 1992, p.8.

³⁶³ Compte-rendu des travaux du Conseil des ministres du 9 février 1994 in *La Nation*, n°920 du 11-2-1994, p.3.

³⁶⁴ *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, p.22.

conseiller technique.³⁶⁵ En examinant la liste des collaborateurs qu'elle a choisis au cours des six années qu'elle passa à la tête du ministère de la Santé, on découvre que sur les trente un cadres qui l'ont aidé à administrer le ministère, vingt et sept étaient des hommes et quatre seulement des femmes, soit moins de 15%. Même si, le 13 octobre 1993, Georgette Omonlola Akplogan épouse Dossou est devenue directrice de cabinet,³⁶⁶ il y a lieu de déplorer l'écart, parfois trop grand, entre les revendications de justice à l'égard des femmes et des comportements quotidiens de certaines d'entre elles.

Parmi les femmes ministres du président Soglo, Sikiratou Aguêmon a fait l'option de ne travailler qu'au milieu des hommes malgré son militantisme au sein de l'Association des femmes juristes du Bénin dont elle était membre fondateur.³⁶⁷ Le 13 décembre 1995, elle fit approuver la liste des membres de son cabinet en Conseil des ministres. Ils étaient tous des hommes. Elle alla plus loin en confiant les directions techniques suivantes aux hommes : Maurice Fadonougbo, directeur de la concurrence et des prix, Richard Lohento, directeur du tourisme et de l'hôtellerie.³⁶⁸ Quand on s'est préoccupé de la place et du rôle des femmes dans la société comme Sikiratou Aguêmon, comment peut-on, devenu ministre, ignorer totalement leur existence et n'en choisir aucune comme collaboratrice ? Enfin, comment continuer de parler de l'émancipation des femmes après une telle expérience ? Les femmes béninoises apparaissent, à la fin du mandat du président Soglo en 1996 comme le premier handicap à leur propre promotion.

Conclusion

Malgré tout le mal que l'on dit habituellement de la période révolutionnaire au Dahomey-Bénin (1972-1990) elle a favorisé l'émancipation de la femme béninoise.

En effet, dès 1973, le Gouvernement militaire révolutionnaire avait décidé d'associer quelques femmes au Conseil national de la révolution qui était, jusqu'à l'avènement de l'Assemblée nationale révolutionnaire en 1980, l'organe politique national suprême. Dans la Loi fondamentale adoptée en août 1977, la femme et l'homme avaient, conformément à l'article 124, les mêmes droits et les mêmes devoirs. Pour cette raison et contrairement à ce qui se passait habituellement au Dahomey – exception faite du Conseil général du Dahomey (1947-1952) – un quota fut réservé aux femmes à l'Assemblée nationale révolutionnaire. En août 1989, une femme entra au gouvernement. Malheureusement pour elle, l'expérience fut de courte durée en raison de la crise sociale, politique et économique que le pays traversait. A partir de 1990, au

³⁶⁵ *La Nation*, n° 003 du 4 mai 1990, p.4.

³⁶⁶ Communiqué n°38/SGG/Com du secrétariat général du gouvernement daté du 12 octobre 1993, p.3. (Service des archives de la présidence de la République du Bénin, Cotonou).

³⁶⁷ *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, p.31.

³⁶⁸ *La Nation*, n°1383 du 14-12-1995, p.10.

lendemain de la conférence nationale des forces vives, les femmes ont renforcé leur présence non seulement au gouvernement, mais aussi dans les différentes structures nationales chargées de gérer les affaires publiques. En examinant de près les faits et gestes de la plupart d'entre elles, on se rend compte qu'entre 1989 et 1996, elles ont pris peu d'initiatives pour promouvoir leurs sœurs. Il faut poursuivre l'enquête pour voir ce que les femmes ministres ont fait dans ce domaine après 1996.

Sources et bibliographie

I. Sources

1. Ecrites : *Dans la voie de l'édification du socialisme. Recueil des discours de notre grand camarade de lutte, le président Kérékou*, 1987, Soya, 423 p.
2. Orales : Karimou Rafiatou, 68 ans, première femme ministre du Bénin, interrogée à Cotonou le 28 février 2014 sur l'appel du président Kérékou à une femme dans le Conseil exécutif national en août 1989.

II. Ouvrages

ATTANASSO, Marie-Odile, (2013). *Femmes et pouvoir au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, Imp. Copef, 220 p

KARL AUGUSTT, E. (2010). "L'émergence des partis politiques au Dahomey et les parcours d'Apithy : pour une nouvelle lecture de la vie politique au Dahomey (1945-1972)" in *Apithy, l'homme, son temps et son œuvre*, Cotonou, Caarec Ed., 244 p. Voir p. 127 à 162

MÊTINHOÛÉ, G.P. (2005). *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin*, Porto-Novo, C.N.P.M.S., 226 p

Ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la Solidarité nationale, des Handicapés et des personnes du troisième âge (2011). *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, sans éditeur, 409 p.

Ministère d'Etat chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'emploi (2000). *La population au Bénin. Evolution et impact sur le développement*, sans éditeur, 55 p.

III. Mémoires de maîtrise

CODJIA-CRINOT, S. (1996). *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'U.D.D. à la chute du P.D.D. (1955-1965)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université nationale du Bénin, 103 p.

IV. Articles de journaux

ADISSODA ,G., " Ascension féminine au C.E.N. Un événement historique " in *Ehuzu*, n° 3515 du 10-8-1989, p. 4

ADJATIN, T. "Les femmes ministres du gouvernement Soglo" in *Aminata*, Magazine de la femme, n° 312, mars 1996, p. 59.

CHABI, M. "Point de mire. Autopsie d'un gouvernement de crise" in *Ehuzu*, n° 3513 du 8 août 1989, p. 1, 3 et 12.

MATHA, G. da (avec la collaboration de P. Gnangnon, S. Boni et H. Koudhorot) "Les femmes-ministres et l'identité féminine. Quelle vision ?" in *La Nation*, n° 1287 du 28 juillet 1995, p.7.

OUÉDRAOGO, O. "Mme Justine Béhanzin : le repos d'une guerrière", interview in *Amina*, n°305, 1995, p.47

VIDÉGLA, M. "Radioscopie du nouveau gouvernement" in *La Nation*, n°813 du 14 septembre 1993, p.8

V. Articles anonymes

"La présentation de la composition du Conseil exécutif national" in *Ehuzu*, n°3512 du 7 août 1989, p.3

"Mobilisation générale et permanente autour de l'application du Programme d'ajustement structurel" in *Ehuzu*, n°3512 du 7 août 1989, p.3.

"Passation de service au ministère de la Santé publique et au ministère des Enseignements moyens et supérieur" in *Ehuzu*, n°3616 du 11 août 1989, p. 3 et 12.

"Gouvernement de transition. Les nouveaux ministres s'installent" in *Ehuzu*, n° 3644 du 16 mars 1990, p.1